



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 30259

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que, selon certains syndicats, il manquerait actuellement en Moselle 11 psychologues scolaires sur 70. Ainsi, le secteur du chemin de la Moselle à Metz est situé en ZEP et, malgré cela, le poste de psychologue a été supprimé en raison d'un manque de personnel. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il serait possible de prendre les mesures nécessaires pour que les postes de psychologues scolaires soient pourvus en Moselle.

Texte de la réponse

Durant l'année scolaire 1999-2000, 9 postes de psychologues scolaires n'ont pu être pourvus, dans le département de la Moselle, par des personnels spécialisés. Le recrutement de psychologues scolaires qualifiés repose notamment sur le volontariat des maîtres qui, remplissant les conditions requises, acceptent de suivre la formation spécifique d'un an hors du département puis d'un an sur le terrain. Ainsi, au cours de la présente année scolaire, 3 enseignants du premier degré ont suivi cette formation devant conduire au diplôme de psychologue scolaire. Le département de la Moselle s'est fixé pour priorité cette année de favoriser les congés de formation professionnelle destinés à la préparation de ce diplôme. Dans le secteur du Chemin de la Moselle, une redistribution des postes de psychologues scolaires s'est avérée nécessaire afin d'obtenir une situation plus équilibrée entre les circonscriptions. Cependant, l'inspecteur de cette circonscription est particulièrement vigilant, s'agissant de l'école élémentaire de Metz Chemin de la Moselle classée en ZEP, et veille à ce que l'un des psychologues scolaires rattachés à la circonscription réponde en priorité aux besoins de cette école.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30259

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3048

Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5379